



Initiation aux dangers de l'électricité pour le personnel non électricien : H0 v-B0

⇒ Objectif :

- ✓ Former le personnel non électricien, travaillant à proximité des installations électriques, à une connaissance de la réglementation électrique et des risques présentés par les installations conformément à l'arrêté du 14 novembre 1988 et à la publication UTE C 18-510.

⇒ Public Concerné :

- ⊕ Personnel soumis aux dispositions du décret 88.1056 du 14 novembre 1988 et arrêté du 10 octobre 2000 –
- ⊕ Publication UTE C 18-510

⇒ Pré requis :

- ⊕ Aucun

⇒ Nbre de Participants

- ⊕ 5 à 12 personnes **maximum**.

⇒ Durée :

- ⊕ 8 heures

⇒ Moyens Pédagogiques

- ⊕ Livret de cours, film vidéo, PowerPoint

⇒ Méthodes Pédagogiques :

- ⊕ Apports théoriques sur vidéo projecteur. Méthode explicative et participative

⇒ Validation :

- ⊕ Carte d'habilitation électrique.
- ⊕ Attestation de stage.
- ⊕ **Document de synthèse remis aux stagiaires.**

⇒ Lieu :

LUXANT INSTITUTE

⇒ Programme :

1ère partie : Théorie (6 heures)

- Notions élémentaires d'électricité
 - Circuit électrique ;
 - Différence de potentiel ;
 - Intensité ; tension ; résistance ; loi d'Ohm.
- Sensibilisation aux risques électriques
 - Statistiques sur les accidents d'origine électrique ;
 - Les différents risques d'origine électrique ;
 - Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- La Prévention des risques électriques
 - Le contexte réglementaire ;
 - La normalisation ;
 - Les moyens de protection contre les contacts directs ; indirects
 - Protection contre les brûlures ;
 - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Publication NF C 18510 : définitions
 - Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension
- Prescriptions au personnel, obligation de formation ;
 - Habilitation, symboles et titre d'habilitation délivré par l'employeur ;
 - Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures
- Opérations dans l'environnement
 - Les différentes zones d'environnement ;
 - Travaux au voisinage de canalisations isolées ;
 - Zone d'environnement spécifique aux travaux du bâtiment et travaux publics.
- Intervention en basse tension
 - Rôle du chargé d'intervention ;
 - Dispositions concernant le personnel et le matériel ;
 - Interventions de dépannage ;
 - Autres interventions et opérations particulières.
- Appareillage électrique basse tension
 - Appareillage de sectionnement ;
 - Appareillage de commande ;
 - Protection contre les surintensités

2ème partie : Pratique (2 heures)

- Les installations électriques BT, HT
- Armoires, coffret, canalisations
- Le TGBT. Les limites d'intervention